



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/02/2024

N/Réf. : UCL20459_720_PU
Gest. : TS/XX
V/Réf. : 16-47265-2023
Corr: Kheddoumi lbtissam
NOVA : 16/XFD/1922003

UCCLE. Dieweg, 85
(= zone de protection du Cimetière du Dieweg classé comme ensemble et comme site)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: étendre une maison unifamiliale
Demande de la Commune du : 15/01/2024

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

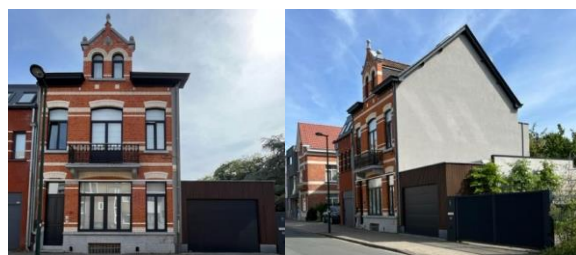
En réponse à votre courrier du 11/01/2024, reçu le 15/01/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 31/01/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial
(© BruGIS)



Vue sur le bien depuis la maison Sèthe



Façades avant et latérale (Documents extraits du dossier de demande)

Contexte patrimonial et description du bien

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection du cimetière du Dieweg, classé comme ensemble et comme site. Il se situe en outre dans la vue perspective de la maison Sèthe (architecte H. Van de Velde) sise au 118 avenue Vanderaey, classée comme monument.

Le projet vise à transformer et étendre une maison unifamiliale de style éclectique caractéristique de l'architecture du début du XX^e siècle, sise au Dieweg n° 85. Le bâtiment se développe sur trois façades, dont un pignon aveugle et couvert d'un enduit cimenté. La façade principale s'étend sur trois travées traitées de manière symétrique aux étages. La travée axiale comporte un balcon à garde-corps en ferronnerie soutenu par des consoles en pierre bleue, et se prolonge par un pignon percé de jours géminés.

Au rez-de-chaussée, une extension latérale et en façade arrière du bâtiment a déjà été réalisée en 2021 (ref. Nova 16/PU/1747549).

1/2

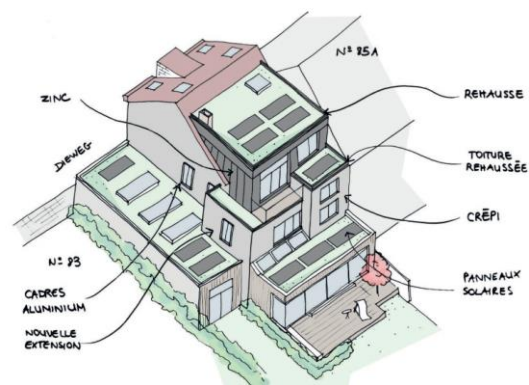
Analyse de la demande

La demande actuelle consiste à réaliser une seconde extension se développant aux étages et en toiture, visant à améliorer le confort et l'habitabilité de la maison, et à bénéficier depuis les étages de la vue vers la vallée du Kauwberg adjacente. Concrètement, les modifications demandées consistent à :

- Adjoindre un nouveau volume comportant une chambre au premier étage arrière ;
- Rehausser la toiture existante et y aménager un nouveau volume à toiture plate ;
- Rehausser la toiture plate de l'annexe arrière du bâtiment, afin d'en améliorer l'isolation et d'augmenter la hauteur sous plafond ;
- Agrandir les fenêtres existantes en façade arrière pour plus de luminosité ; percer deux nouvelles baies dans la façade-pignon au R+1 ;
- Installer des panneaux photovoltaïques sur les trois toitures plates ;
- Remplacer et adapter le dimensionnement des velux sur le versant avant de la toiture.



Situation existante (© Bing Maps)



*Transformations projetées
(document extrait du dossier de demande)*

Avis

La CRMS estime que le projet n'a pas un impact important sur les vues depuis et vers les biens classés alentours. Cependant, l'ampleur des interventions projetées crée un déséquilibre dans les rythmes et les proportions de cette maison qui a conservé ses caractéristiques d'origine, en particulier au niveau de la toiture. L'utilisation du zinc pour la large lucarne rend l'intervention d'autant plus visible, y compris depuis l'espace public.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccl.brussels ; ikheddoumi@uccl.brussels ; lstark@uccl.brussels ; Jderoux@uccl.brussels